

Isabelle Guérin

*Centre Walras, CNRS, université Lumière Lyon 2
Institut de recherche pour le développement (IRD)*

ESPACES DE MÉDIATION ET AUTONOMIE FÉMININE¹

Que vaut pour soi-même une vie sans projets et sans idéaux ? C'est la question que se posent aujourd'hui en France bon nombre de femmes en situation de précarité. « Vivre pour rien », « être rien », disent certaines : de leurs témoignages ressort un sentiment de « vide » où se mêlent l'angoisse quotidienne, l'absence de valeurs auxquelles se raccrocher, et l'impression de ne pas être actrices de leur propre vie. Tirillées entre la volonté d'exercer une activité rémunérée et celle d'assumer pleinement leur rôle de mère, confrontées à une contradiction entre ce qu'elles estiment être un comportement légitime et la vie qu'elles sont obligées de mener, notamment pour celles qui bénéficient de prestations sociales, opprimées par les exigences croissantes de la société dite de « consommation » et celles de normes familiales parfois étouffantes, notamment pour celles qui ont opté, plus ou moins volontairement, pour le célibat, elles se sentent acculées à des choix qui ne sont pas les leurs.

Peut-on imaginer, localement, un moyen d'aider ces femmes à soulager les problèmes quotidiens auxquels elles sont confrontées ? Comment les aider à acquérir davantage d'autonomie, à accroître l'éventail de leurs choix de vie et à maîtriser ces choix ? Se centrer sur cet idéal normatif soulève toutefois une question majeure : comment promouvoir une autonomie qui ne soit pas synonyme d'individualisme ? En d'autres mots, comment concevoir simultanément l'autonomie et l'appartenance à un collectif ?

La médiation féminine

C'est précisément dans cette optique que s'inscrit un vaste mouvement d'initiatives féminines citoyennes, initiatives que l'on peut qualifier d'*espaces de médiation* et qui émergent un peu

partout en France depuis une vingtaine d'années². Leur point commun est de créer, souvent en partenariat avec les collectivités locales, des espaces de proximité visant à résoudre les difficultés vécues chaque jour par les femmes et leurs familles. Face aux multiples tensions locales, face aux problèmes divers et variés rencontrés par les unes et par les autres dans leur vie de tous les jours, les femmes décident de se mobiliser et de proposer des solutions. Se positionnant comme intermédiaires entre parents d'élèves et milieux scolaires, elles facilitent un dialogue parfois difficile ; ravivant la fonction d'écrivain public, elles assument des missions de traduction, d'interprétariat, d'aide à la rédaction du courrier et des formulaires administratifs ; cherchant à pallier l'énorme fossé qui sépare certaines catégories de population de leur environnement institutionnel, elles facilitent l'accès à l'information et aident les habitants à prendre conscience de leurs droits et à les faire valoir, et ceci aussi bien dans le domaine scolaire, de la santé ou de la justice ; parfois elles mettent en place des « cagnottes » locales, destinées à soulager les familles confrontées à des dépenses imprévues³.

Combinant activités sociales et économiques, favorisant des dynamiques de socialisation et de projet et fondées sur des relations de réciprocité et de confiance mutuelle, ces expériences rejoignent le champ de l'économie dite *solidaire* (Laville (éd.), 1994). Bien au-delà d'actions ponctuelles, on observe que ces espaces aident les femmes à être davantage actrices de leur vie et à retrouver une certaine dignité⁴.

Confiance en soi et jugement pratique

Qu'est-ce qui est légitime, qu'est-ce qui ne l'est pas ? Ce questionnement et la manière dont chacun y répond déterminent fortement le vécu de la précarité, le problème central étant le décalage entre les pratiques des femmes (être en situation précaire, adopter un statut conjugal « atypique », vivre de l'assistance) et leur idéal de vie. À travers la participation à des activités et des discussions collectives, les femmes découvrent un nouveau sens du « bien » conciliable avec leur mode de vie et retrouvent ainsi l'estime d'elles-mêmes. Donnons quelques exemples : le souci de survie quotidienne n'est pas incompatible avec l'idée de plaisir, le niveau matériel de vie n'est ni la seule source de bonheur, ni la seule source de reconnaissance sociale. Habiller ses enfants à la dernière mode n'est pas nécessairement un critère d'éducation réussie ; ne pas leur assurer le meilleur confort matériel ne les condamne pas nécessairement à être de « mauvaises mères ». Être mère de famille, épouse ou salariée ne sont pas les seules sources d'« utilité sociale ». Solliciter l'aide d'autrui ou des services sociaux n'est pas forcément synonyme de déchéance sociale.

Ce qui importe également, c'est que les femmes aient désormais le sentiment de maîtriser davantage leurs choix. « Oser s'exprimer, avoir ses propres pensées, être capable de dire non, ne plus être toujours d'accord, donner son avis » : bon nombre d'entre elles manifestent une certaine capacité de distanciation vis-à-vis des exigences de leurs propres enfants, de leur conjoint, parfois

de leur famille élargie. Cette prise de distance est désormais possible ; d'une part car elles s'y sentent autorisées, d'autre part car elles disposent d'une alternative : l'appartenance au groupe.

Un réapprentissage de la réciprocité et une amélioration du sentiment de justice

Être capable d'élaborer sa propre loi ne revient pas à dénier toute loi extérieure : au contraire, c'est à travers la reconnaissance des lois de la société que les sujets peuvent élaborer leurs lois propres. Le défaut d'autonomie des femmes provient également d'un défaut de conscience de la Loi. « Faire valoir ses droits », « oser demander » : les récits des femmes témoignent d'une réelle amélioration du sentiment de justice et de leurs relations institutionnelles. Deux mécanismes entrent en jeu. Tout d'abord, retrouver une certaine notion de la réciprocité : les femmes sont toutes frappées par une chose à laquelle elles ne s'attendaient pas : avoir « donné » et avoir « reçu ». Jusque-là, recevoir sans pouvoir rendre était une atteinte supplémentaire à leur propre dignité. Ensuite, comprendre le fonctionnement et les règles du jeu social. Face à la disjonction entre les « mondes vécus » des femmes et leur environnement institutionnel (services publics, administrations diverses, institutions financières), « traduire » l'information et familiariser les femmes avec cet environnement est essentiel. La personnalisation de la relation avec les institutions est un premier facteur de rapprochement. Pour chaque thème abordé, intervient un professionnel chargé de répondre aux questions préparées par les femmes. Donner des conseils techniques, se mettre à la portée du groupe en adoptant un langage adapté, simplifié, répondre aux questions et faire preuve de disponibilité : autant d'attitudes qui brisent les réflexes de défense⁵. La discussion est bien plus facile qu'en situation de face-à-face, et surtout il n'y a pas d'obligation de « faire comme si ».

Les relations entre usagers et services publics, entre clients et banquiers, sont des relations d'échange et de pouvoir. Si l'on reprend les termes d'Hirschman (1995), la possibilité de faire *défection* constitue une variable centrale de la nature de la relation. Certes, la relation de dépendance n'a pas disparu, et la *prise de parole* reste difficile. Toutefois l'instauration d'une meilleure transparence et la construction de relations de proximité, en diminuant la marge d'incertitude qui jusque-là conduisait à un véritable sentiment de sujétion, autorisent désormais une relation plus équilibrée. Les femmes apprennent à négocier, à défendre leur point de vue, à se confronter à des logiques et un vocabulaire qui jusque-là leur étaient étrangers et à ajuster leur discours à celui de l'interlocuteur.

La médiation comme grille de lecture

Au-delà de sa singularité, que retenir de cette expérience ? Créer des espaces de proximité visant à restaurer des liens entre l'individuel et le collectif semble incontournable pour pallier l'isolement et la désocialisation des femmes. Mais tout espace collectif porte en lui le danger d'un

étouffement des aspirations personnelles et/ou d'un repli à l'égard de la société civile. L'idée défendue ici est donc la suivante : ces espaces de proximité sont susceptibles d'aider les femmes à acquérir une certaine autonomie à condition qu'ils reposent sur une double médiation : médiation entre les pôles de l'individuel et du collectif, médiation entre les pôles du collectif et du général.

Une médiation entre les pôles du singulier et du collectif

L'autonomie exprime tout d'abord un *besoin* d'individualisation, au sens d'une reconnaissance des particularités de chacun, au sens d'un détachement à l'égard de normes jugées parfois oppressantes. Mais elle ne saurait se construire sans appartenance à un collectif, à un espace d'interconnaissance et de reconnaissance mutuelle qui aide à formuler les choix de chacun et à valider ces choix.

C'est précisément par cette difficulté à concilier les pôles de l'individuel et du collectif que pèche l'approche libérale, entendue ici au sens d'un vaste mouvement de reconnaissance et d'affirmation des droits et des libertés personnels. Et c'est dans cette faille de l'universalisme libéral que se sont engouffrées les critiques communautariennes. Partant du constat anthropologique selon lequel un être est ce qu'il est en vertu de son appartenance à un groupe, les communautariens en déduisent que tout être humain ne peut accomplir authentiquement sa liberté qu'à travers la participation à une communauté particulière⁶. Valoriser l'appartenance à une communauté de culture et de tradition est la seule issue possible pour éviter les risques de fragmentation et préserver la diversité des identités. En d'autres mots, ne pas reconnaître ces appartenances (notamment ethniques, sexuées, culturelles) revient à empêcher les potentialités d'épanouissement personnel.

Mais qu'en est-il de l'éventuelle tyrannie exercée par ces liens communautaires ? Si la critique communautarienne est tout à fait légitime – l'autonomie s'acquiert nécessairement par l'adhésion à une communauté de valeurs partagées et le libéralisme s'avère incapable d'en tenir compte – les préceptes normatifs qui en découlent sont moins convaincants. C'est une chose de prendre en compte notre intrication dans les rôles sociaux, cela en est une autre d'en déduire notre emprisonnement dans ces liens et de nier notre capacité à nous en détacher. Si les dérives de l'universalisme abstrait obligent à reposer la question de l'appartenance, la réflexion doit également tenir compte des normes conjugales, familiales ou communautaires susceptibles d'inhiber toute prise de décision autonome⁷.

C'est précisément ce que vise la notion de *médiation* : en se déployant entre le pôle du singulier et le pôle du collectif, l'espace de médiation autorise le partage d'une certaine communauté de valeurs tout en reconnaissant les spécificités de chacun. Cet espace se présente comme une alternative au milieu d'appartenance, permettant ainsi une prise de distance tout en offrant la possibilité de se construire sa propre identité. Ce lien entre l'individuel et le collectif, nous l'avons vu plus haut, s'exprime à travers des relations de *réciprocité* et de *coopération*.

Une dialectique entre le local et le global

Si l'autonomie consiste à énoncer soi-même sa propre loi, celle-ci n'est possible qu'à travers l'acceptation d'une loi commune. Par conséquent, l'appartenance à un groupe ne garantit l'autonomie qu'à la condition que ce groupe fasse office d'intermédiaire entre les personnes et la société civile. Les groupes peuvent être anti-démocratiques et exclusifs et toute action collective porte en elle le risque d'entités séparées, renforçant d'autant la ségrégation des groupes dont on cherche à promouvoir l'émancipation. Il ne s'agit pas pour autant de se prononcer en faveur d'*espaces publics*, au sens entendu habituellement à la suite des travaux d'Annah Arendt et de Jürgen Habermas. Selon cette acception, l'espace public est un lieu où règne la « raison » et où les personnes abandonnent leurs intérêts privés pour se consacrer au bien commun. Pour résumer, très brièvement, le fil de la pensée d'Habermas, l'espace public est salvateur pour la liberté personnelle comme pour la paix sociale. Concernant la liberté personnelle, l'« usage public de la raison » autorise la prise de distance à l'égard d'appartenances héritées tout en limitant les risques de tyrannie et de paternalisme de la part des pouvoirs publics ainsi que l'emprise, voire l'aliénation, exercée par le monde de la consommation. Le débat et la discussion sont les seuls moyens de résister à cette « colonisation » des mondes vécus. Concernant la paix sociale, c'est en étant le fruit d'une discussion collective émanant des intéressés eux-mêmes que les institutions publiques acquièrent une certaine légitimité. On sait aujourd'hui que cet idéal normatif ne correspond guère à la plupart des réalités associatives : plutôt que d'évoquer l'idée d'une transcendance permettant d'échapper aux désirs individuels, une vision plus réaliste et moins exigeante consiste à parler d'intérêt *collectif* et non d'intérêt *général* (Briant et Palau, 1999 ; Ion, 1997).

La médiation se définit alors comme la conciliation entre intérêts publics et privés selon une modalité qui n'est plus celle de l'intérêt général mais celle de l'intérêt collectif, avec toutefois la nécessité, pour être considérée comme légitime, que les intérêts collectifs ainsi défendus soient compatibles avec l'intérêt général. C'est précisément ce que l'on a observé plus haut. Il ne s'agit pas d'*espaces publics* au sens habermassien du terme car les femmes ne se séparent pas de leurs propres intérêts : elles viennent précisément dans le but d'exposer leurs propres problèmes et dans l'espoir de les régler. En revanche, on retrouve l'idée d'Habermas selon laquelle la communication et la discussion facilitent la prise d'autonomie, à l'égard des appartenances comme à l'égard des règles publiques. Au fil du temps, on assiste à l'émergence de lieux d'auto-gestion collective des problèmes particuliers. Découvert bancaire, situation de surendettement, interdit de chèque, problème de facture à payer, menace d'huissier, menace d'expulsion, violence scolaire, violence intra-familiale, etc. : les préoccupations des unes et des autres sont débattues et analysées collectivement. Quelle issue possible, à qui s'adresser, et surtout quels sont les droits de chacun et comment faire valoir ses droits ? Quels arguments utiliser pour que le sens de la justice ne soit pas outragé ? Comment s'exprimer pour être considéré et entendu ? Dans certaines situations, une action collective est envisagée (par exemple pour des logements défectueux) ; ailleurs, le groupe conseille de

recourir à un médiateur (par exemple pour un problème de violence conjugale) ou à quelque autre personne spécialisée dans le respect des droits individuels. Se met ainsi en place un espace de discussion où sont expliqués, débattus et argumentés les droits de chacun.

Conclusion

La médiation assure le lien entre les particularités personnelles et l'appartenance à un collectif, entre la reconnaissance des droits et des particularités de chacun et l'appartenance de ce chacun à un tout. Elle répond ainsi au souci communautaire de la liberté « située », sans pour autant tomber dans le regret nostalgique de traditions dont on ne sait la marge qu'elles laissent au libre arbitre. La notion de médiation se rapproche en cela de celle d'*espace public* proposé par le républicanisme : l'usage de la raison pratique autorise un détachement vis-à-vis des normes du groupe d'appartenance et permet de se défendre contre l'éventuel paternalisme étatique. Par contre elle s'en éloigne dans la mesure où elle n'exige pas des personnes qu'elles se détachent de leurs intérêts privés. On assiste ainsi à l'émergence d'espaces *intermédiaires* et au brouillage des frontières usuelles entre espaces privés-domestiques et espaces publics. En cherchant à répondre à la délicate question de la *conversion* des droits formels en réelles potentialités mise en avant par Amartya Sen (1993), ces expériences peuvent s'interpréter comme l'adaptation d'une justice sociale universaliste aux particularités et aux exigences locales, assurant en cela l'exercice d'un certain « pluralisme de la protection sociale » (Evers, 2000).

La pertinence et la légitimité de ces expériences reposent toutefois sur un équilibre fragile sans cesse soumis à l'épreuve. On peut imaginer le cas d'espaces se donnant une finalité subversive, au sein duquel les femmes seraient incitées, plus ou moins contre leur gré, à s'enfermer dans une opposition revendicatrice à l'égard de leur environnement. Est également patent le risque d'une instrumentation par les pouvoirs publics, sapant toute souveraineté et toute souplesse ; or celles-ci sont garantes d'une aptitude à l'innovation et à la créativité, essentielles à la résolution de problèmes sans cesse nouveaux. Notons enfin que la plupart de ces expériences reposent sur le *leadership* de quelques femmes ; leur présence est décisive puisqu'elle garantit l'existence même de ces expériences, mais elle porte en elle les pièges inhérents à tout jugement de proximité (Le Clainche et Outin, 1999 ; Thévenot, 1992). Équilibre entre aspirations personnelles et finalité collective, équilibre entre finalité collective et intérêt général : ces deux dimensions conditionnent la légitimité de toute activité de médiation. La notion de médiation se présente finalement comme une grille de lecture au contenu à la fois *positif* (orienter l'analyse et décrire les dynamiques induites) et *normatif*, puisqu'elle intervient comme un garde-fou à l'égard des risques de dérives que contiennent toute action collective et tout jugement de proximité.

NOTES

1. Cette réflexion repose en partie sur une étude réalisée pour le Centre régional de la Consommation de la région Nord Pas-de-Calais auprès du dispositif des écoles de consommateurs. Elle reprend certains éléments d'une thèse de doctorat soutenue en décembre 2000 (Guérin, 2000) qui sont développés dans un ouvrage plus récent (Guérin, 2003).
2. Cette dynamique de médiation s'inscrit dans un mouvement beaucoup plus vaste. Voir à ce sujet Six (1995), ainsi que Briant et Palau (1999).
3. Une étude réalisée pour le ministère du Travail et des Affaires sociales a décrit la diversité, la dynamique et l'impact de ce type d'initiatives (Delcroix *et al.*, 1996).
4. Nous nous appuyons ici sur deux types d'enquêtes : une série d'enquêtes quantitatives, réalisées chaque année auprès de l'ensemble des bénéficiaires, et des enquêtes qualitatives, de type « récits de vie », menées auprès d'une trentaine de femmes en juillet 1998.
5. Ainsi le représentant d'EDF vient expliquer le contenu des factures, les techniques permettant de bénéficier de tarifs réduits, les procédures en cas de problème de paiement, les recours possibles en cas d'erreur de facturation, etc. Ainsi, un banquier vient décrire le fonctionnement de l'institution, donner une justification des différents coûts et notamment le « prix » des découverts, que beaucoup ne savent pas. Il explique également les procédures à suivre en cas de perte ou de vol de carte bancaire ou de chéquier, les conséquences des abus de découverts et l'interdit bancaire.
6. Il convient de préciser ici l'hétérogénéité des différentes positions au sein de la position communautarienne. On peut opposer d'un côté un communautarisme « dur », représenté par exemple par Sandel et MacIntyre, qui insiste avec force sur l'allégeance aux traditions, et de l'autre un communautarisme « modéré », représenté notamment par Taylor et Walzer, qui cherche surtout à valoriser les vertus républicaines classiques et de la participation politique directe.
7. Pour une critique théorique des deux courants (universalisme libéral et communautarisme), voir par exemple Laville (1997), Mesure et Renaut (1999), Kymlicka (1999), Wiewiorka (2001).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFFICHARD, J., FOUCAULT, J.-B. de (dir.), *Justice sociale et inégalités*, Paris, Éditions Esprit, 1992, 270 p.
- AFFICHARD, J., FOUCAULT, J.-B. de (dir.), *Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties*, Paris, Éditions Esprit, 1995, 262 p.
- ARCHAMBAULT, É., « Place des organisations sans but lucratif dans le welfare-mix », in GAZIER, OUTIN et AUDIER (dir.), *L'Économie sociale. Formes d'organisation et institutions. XIX^e journées de l'AES*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2 tomes, 1999, p. 3-17.
- BERTEN, A., DA SILVEIRA, P., POURTOIS, H. (dir.), *Libéraux et communautariens*, Paris, PUF, 1997, 412 p.

- BRIANT, V. de, PALAU, Y., *La Médiation. Définition, pratiques et perspectives*, Paris, Nathan, coll. « Université », 1999, 128 p.
- DELCROIX, C., BESKI, C., MATHIEU, Z. R., BERTAUX, S., *Médiatrices dans les quartiers fragilisés : le lien*, Paris, La Documentation française, Droits des Femmes, 1996, 135 p.
- EVERS, A., « Les dimensions sociopolitiques du tiers secteur », *Sociologie du Travail*, n° 4, vol. 42, octobre-décembre, 2000, p. 567-585.
- « Modes de gestion de budget des populations précaires. Analyse de l'impact du dispositif associatif des Écoles de consommateurs », *rapport pour le Centre régional de la Consommation de la région Nord Pas-de-Calais*, Groupe pour la Recherche opérationnelle par l'Usage des Sciences de l'Homme, Centre Walras, octobre, 85 p.
- GUÉRIN, I., *Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance*, Thèse de doctorat en sciences économiques, université Lyon 2, décembre, 2000, 623 p.
- GUÉRIN, I., *Femmes et économie solidaire*, Paris, La Découverte, MAUSS/CRIDA, 2003.
- HABERMAS, J., *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* [Strukturwandel der Öffentlichkeit, 1962], Trad. M. B. de Launay, Paris, Payot, 1992, 342 p.
- ION, J., *La Fin des militants ?*, Paris, Les Éditions de l'atelier, 1997.
- KYMLICKA, W., *Les Théories de la justice. Une introduction* [Contemporary Political Philosophy. An Introduction, 1992], trad. M. Saint Upéry, Paris, La Découverte, 1999, 362 p.
- LAVILLE, J.-L. (ed.) *L'Économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Sociologie économique », 1994, 334 p.
- LE CLAINCHE, C., OUTIN J.-L., « L'insertion dans une problématique de justice locale », in MONNIER (ed), 1999, p. 149-174.
- MESURE, S., RENAUT, A., *Alter Ego. Les paradoxes de l'identité démocratique*, Paris, Éditions Aubier, 1999, 304 p.
- MONNIER, J.-M. (dir.), *Dynamiques économiques de l'équité*, Paris, Economica, coll. « Grands débats », 1999, 342 p.
- RENAUT, A., *L'Ère de l'individu*, Paris, Gallimard, 1989, 268 p.
- ROULLEAU-BERGER, L., « Les mondes de la petite production urbaine », *Rapport au Plan urbain, au ministère de l'Enseignement et de la Recherche (Programme Ville – Emploi) et à la direction régionale des Affaires culturelles Provence – Alpes – Côte d'Azur*, LEST, juillet, 1997.
- SEN, A. K., *Éthique et économie* [On Ethics and Economics, 1987], trad. S. Marnat, Paris, PUF, coll. « Philosophie morale », 1993, 364 p.
- SIX, J.-F., *Dynamique de la médiation*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Cultures de paix », 1995, 281 p.
- THÉVENOT, L., « Un pluralisme sans relativisme. Théories et pratiques du juste au quotidien », in AFFICHARD et FOUCAULD (dir.), 1992, p. 212-253.
- WIEVIORKA, M., *La Différence*, Paris, Éditions Balland, 2001, 200 p.